

# Rapport d'activités 2016



**SDEE**  
de la Lozère

# LE SDEE : OUTIL DE MUTUALISATION ET DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOZÉRIENNES

Créé en 1950, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère est un syndicat mixte à la carte qui regroupe les 158 communes lozériennes et 12 établissements publics de coopération intercommunale, soit près de 74 000 habitants (95 800 habitants DGF).

Expert des énergies, du développement durable et des réseaux, le SDEE est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire en Lozère.



## Électrification rurale

Le SDEE est propriétaire de l'ensemble des réseaux électriques basse et moyenne tensions. Il réalise pour les communes rurales des opérations de renforcement, d'extension, d'effacement et de sécurisation.



## Éclairage public

Gestionnaire de près de 24 000 points lumineux, le SDEE réalise avec ses propres équipes techniques les travaux, la rénovation et la maintenance de l'éclairage public des 156 communes rurales du département.



## Environnement

Le syndicat assure avec ses propres agents le fonctionnement de l'usine de Rédouzel, la gestion du centre d'enfouissement ultime, le transport des produits issus de déchèteries, la gestion des centres de transfert et l'organisation des collectes sélectives.



## Voirie

Le SDEE gère un programme départemental affecté à l'aménagement des voies communales. Ces opérations d'investissement sont destinées au maintien de la voirie en bon état ou à la modernisation de tronçons pour la sécurité des usagers.

## De nouvelles compétences

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le syndicat a élargi son éventail de missions, il peut désormais accompagner les collectivités dans les domaines :

### BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le syndicat est compétent pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. D'ici fin 2017, 40 bornes seront opérationnelles sur le territoire Lozérien.

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le syndicat est compétent pour établir et/ou exploiter tout équipement de production et d'énergies renouvelables et notamment des installations photovoltaïques.

### RESEAUX DE CHALEUR

Le syndicat est compétent pour établir et/ou exploiter tout équipement de production de chaleur biomasse.



## Eau et assainissement : Montée en puissance de la compétence

Depuis 1976, le SDEE possède une équipe technique spécialisée en eau et assainissement assurant des interventions depuis les ouvrages de captage jusqu'au branchement des abonnés.

En prévision du futur transfert de compétence des communes aux communautés de communes, le syndicat a modifié ses statuts pour être en mesure de répondre aux sollicitations de communautés de communes qui n'auraient pas les moyens financiers, ni les ressources humaines pour monter un service AEP en régie.

Fidèle à son objectif de mutualisation, le syndicat proposera aux Comcoms intéressées un service « à la carte » permettant de rendre le meilleur service aux usagers tout en générant le moins possible de dépenses publiques.

# L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT



Jacques BLANC  
Ancien ministre  
Vice-président de la FNCCR

## SOMMAIRE

L'édito du Président	3
Le fonctionnement du SDEE	4
L'année 2016 en images	5
En route vers la transition énergétique	6
Electrification rurale	8
Bornes pour véhicules électriques	13
Eclairage public	14
Environnement	17
Eau et assainissement	23
Voirie	26
Comptes administratifs	28
Organigramme des services	30

2016 a été une année riche en projets et rythmée par une activité soutenue.

Elle a été plus particulièrement marquée par la modification des statuts du SDEE, pour tenir compte des évolutions introduites par la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Si les missions historiques du Syndicat ont bien entendu été réaffirmées, ses compétences se sont élargies lui permettant désormais d'apporter un soutien technique et financier pour la réalisation d'équipements de production et de distribution d'énergies renouvelables, de chaleur et de froid.

Cette année a également vu la constitution, à la maille régionale, de l'entente «Pôle Énergie Occitanie Pyrénées-Méditerranée» dont le rôle est de promouvoir, coordonner et mutualiser les actions des 13 syndicats dans le domaine de la transition énergétique.

En parallèle, une convention de partenariat a été signée entre ce Pôle et la Région Occitanie dont l'objectif de devenir «première région à énergie positive d'Europe» sera renforcé grâce à l'expertise des syndicats dans ce domaine.

Le futur transfert de compétences «eau et assainissement» aux EPCI est également un dossier qui nous mobilise fortement. Le SDEE va, en effet, devoir s'adapter à ce nouveau fonctionnement et réfléchit donc à une solution à la carte afin d'accompagner dans cette mission les nouvelles communautés de communes qui le souhaitent.

Avec environ 12 millions d'euros d'investissements, le SDEE de la Lozère va poursuivre ses actions en faveur des collectivités et usagers lozériens à travers notamment :

- la finalisation du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- la poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public axé sur l'efficacité énergétique des réseaux,
- l'augmentation des performances de collecte sélective avec l'extension des consignes de tri ...

Je tiens ici à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de nos objectifs, et plus particulièrement mes collègues du comité et du bureau syndical que nous avons, cette année, fortement mobilisés pour mener à bien la modification des statuts du syndicat.

J'associe à ces remerciements l'équipe administrative et technique du SDEE qui, au quotidien, sait s'adapter pour garantir un service innovant et de qualité.

Avec toute ma amitié,

# LE FONCTIONNEMENT DU SDEE

Présidé par Jacques BLANC, le SDEE est administré par un comité de 70 membres désignés par l'ensemble des délégué(e)s des communes, communautés ou syndicats de communes adhérents.

## Bureau

**1 Président**  
**2 Vice-présidents, 1 secrétaire, 9 membres**

Le bureau se réunit plusieurs fois par an pour prendre les décisions inhérentes à la gestion du SDEE : délibérations, fonds de concours, ...

## Commission d'appel d'offres

**5 membres titulaires,**  
**5 membres suppléants**

Elle est convoquée pour analyser les offres remises par les prestataires et donne son avis sur l'attribution des marchés.

## Comité

**70 membres**

Le Comité élit le Président, les Vice-présidents, le secrétaire et les membres du Bureau. Il administre le Syndicat et vote le budget chaque année lors de l'assemblée générale.

## Gouvernance

Syndicat mixte fermé, le SDEE exerce des compétences différenciées pour ses membres, il est ainsi qualifié de syndicat «à la carte». Tous les délégués votent pour les affaires courantes, les délibérations propres à l'exercice d'une compétence sont prises par les délégués concernés par cette compétence.

## Appartenance



Le SDEE de la Lozère est membre de «Territoire d'Énergie Occitanie Pyrénées-Méditerranée », cette entente constituée des 13 SDE de la grande région a pour but de mutualiser les ressources et besoins pour engager véritablement le territoire dans la Transition Énergétique.

Le SDEE est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) - dont Jacques BLANC est Vice-Président -, organisme représentatif qui exprime le point de vue collectif de ses adhérents et les représente auprès des pouvoirs publics.

## Quelques chiffres sur l'activité 2016

**3**  
comités  
syndicaux

**6**  
bureaux  
syndicaux

**7**  
commissions  
d'appel  
d'offre

**1**  
commission  
consultative  
paritaire  
énergie

**43**  
marchés  
publics

## SDEE de la Lozère

Budget général ( 4 agents )

- Distribution publique d'électricité
- Voirie Communale
- Travaux d'aménagement et d'équipement

SPIC\* « Voies et Réseaux » ( 24 agents )

- Électrification : bureau d'études
- Eau et Assainissement : contrôle et entretien
- Éclairage public : travaux neufs et maintenance

SPIC\* « Environnement » ( 18 agents )

- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers
- Collecte sélective

\*SPIC : Service Public Industriel et Commercial

## RESSOURCES HUMAINES

**45** ans  
Moyenne  
d'âge

**46**  
agents

**18**  
Formations  
suivies

# L'année 2016 en images

## Janvier

Présentation de modèles de bornes de recharge pour véhicules électriques chez Bouygues Énergies Services



## Février

Comité de pilotage de l'Extension des Consignes de Tri avec Eco Emballages



## Avril

Commission de Suivi du Site de Rédounecl



## Mai

Visite de chantier avec des élus : mise en place par le SDEE d'un système d'étanchéité de réservoir d'eau potable à Cubières



## Juin

Grâce aux bonnes performances de tri du verre : remise à la Ligue contre le Cancer d'un chèque de 7 995€



## Juin

Participation au Congrès « Intelligence Territoriale » de la FNCCR à Tours



## Juillet

Intervention du SDEE à une réunion de l'AMF sur l'entretien du patrimoine des communes (voirie, éclairage public, AEP)



## Juillet

Comité syndical exceptionnel pour le changement des statuts du syndicat



## Novembre

Présentation du Compte Rendu d'Activité de la Concession par ENEDIS



## Octobre

Inauguration de la 1ère borne de recharge pour véhicule électrique de Lozère à Mende



## Décembre

Constitution de l'entente des syndicats d'énergie de la grande région sous la bannière «Territoire d'énergie Occitanie Pyrénées-Méditerranée»



## Décembre

Remise du Trophée de l'Électromobilité au groupement Révéo (lancé par les syndicats d'énergie)



## Décembre

Participation au salon Énergala à Montpellier et signature d'une convention avec la région



## Changement des statuts du SDEE

Créé le 25 février 1950 pour assurer le développement des réseaux d'électricité en zones rurales, le syndicat s'est largement diversifié au fil des années, s'adaptant aux besoins et exigences des collectivités adhérentes ; il est d'ailleurs, un des rares syndicats d'électrification en France à couvrir autant de missions.

Expert des réseaux et acteur incontournable de l'aménagement du territoire, il était indispensable que le SDEE prenne le virage des Énergies Renouvelables afin de pouvoir répondre aux sollicitations des collectivités en la matière.

Ainsi, au printemps 2016 les élu(e)s du syndicat ont décidé d'enclencher la procédure de modification statutaire.

La diversité des compétences, les spécificités légales inhérentes à chacune, la complexité des nouveaux secteurs d'activité et les enjeux financiers nous ont poussés à nous faire épauler par un groupement de cabinets d'avocats et de consultants en organisation et

finance tous deux spécialisés en collectivités territoriales. Après avoir fait un audit de l'existant et l'étude des besoins, les consultants se sont attachés à proposer, pour chaque compétence exercée, un cadre juridique adapté et non contraignant. Ils sont intervenus à de nombreuses reprises devant les élus pour leur expliquer précisément les modalités d'exercice de chaque compétence : certaines sont obligatoires, d'autres optionnelles, certaines missions seront exercées dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage (en partenariat étroit avec la collectivité) et/ou via des prestations de services – voir le schéma ci-dessous–.

Une fois votés par le Comité Syndical exceptionnel en date du 28 juillet 2016, les statuts ont été soumis à l'approbation des collectivités membres du SDEE dont 90% ont délibéré en leur faveur.

Le 13 décembre 2016, le Préfet de Lozère a pris l'arrêté de modification des statuts du SDEE de la Lozère, ceux-ci sont entrés en vigueur au 1er janvier 2017.

	Compétence obligatoire	Compétence optionnelle	Intervention conventionnelle sans transfert de compétence
Électrification	X		X
Éclairage public		X	X
Traitement des déchets	X		X
Collecte des déchets			X
IRVE* dans un réseau public	X		X
Eau et Assainissement		X	X
Réseau de Chaleur		X	X
Énergies renouvelables		X	X
Mont Lozère	X		

Ce tableau récapitule les possibilités d'exercice des compétences/missions offertes par les statuts. Hormis pour les compétences obligatoires, il existe plusieurs alternatives d'intervention du syndicat. Ceci a été prévu pour que pour chaque projet étudié soit choisie la meilleure option possible pour la collectivité. La voirie, domaine pour lequel nous intervenons comme coordonnateur du groupement de commandes n'est pas représentée dans ce tableau.

\* Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

### PROCHAINES ÉTAPES

Afin de clarifier l'exercice des compétences ou des missions, des conventions et règlements de service vont être mis en place pour certaines activités du syndicat dont les déchets, l'éclairage public, les réseaux de chaleur, l'eau et l'assainissement. Ces documents de contractualisation permettront de connaître les droits et engagements de chaque partie et seront co-signés par le SDEE et les collectivités concernées.

# Constitution de l'entente

« Territoire d'énergie Occitanie Pyrénées-Méditerranée »



En 2015, certains syndicats d'énergie -dont celui de la Lozère- avaient choisi d'unir leurs efforts pour répondre efficacement à des problématiques de territoires. C'est ainsi qu'ont été lancés -avec succès- un groupement d'achat d'électricité et un autre pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques. Forts de ces 2 réussites et de leurs compétences respectives, les 13 syndicats d'énergie de la région Occitanie ont décidé de s'unir au travers d'une entente afin de coordonner leurs actions pour répondre aux défis climatiques et énergétiques de demain. C'est ainsi que le 2 décembre 2016, est née l'entente « Territoire d'énergie Occitanie Pyrénées-Méditerranée ». Cette union, qui aura une présidence tournante entre les différents Présidents des SDE, est actuellement

présidée par Mr Fortassin du SDE des Hautes-Pyrénées. Ce nouveau mode de travail est essentiel pour partager nos compétences et nos besoins, échanger sur nos expériences, mutualiser une même tâche et donc éviter de la refaire 13 fois (pour des appels à projets notamment), se démultiplier dans les réunions ou rencontres sur l'énergie sans que tous les syndicats soient présents à chaque fois et enfin (surtout) unir nos forces pour négocier efficacement avec des partenaires et ainsi préserver les intérêts de nos territoires. Véritable outil de terrain de la politique énergétique à la maille régionale, Territoire d'énergie Occitanie donnera encore plus de place à la mutualisation et au dialogue pour une plus grande efficacité en matière d'énergie et d'environnement.

## Signature d'une convention avec la région Occitanie

Ensoleillement, vent, bois et biomasse, hydraulique, 220km de côte maritime... on peut dire que notre belle région bénéficie d'un potentiel « naturel » assez exceptionnel voire idéal pour le développement d'énergies renouvelables. Avec l'ambition de devenir à l'horizon 2050 « Région à énergie positive \* », la région Occitanie souhaite exploiter pleinement ses ressources et ainsi s'engager véritablement dans la Transition Énergétique et sortir de la dépendance aux énergies fossiles.

La région Occitanie c'est aussi 13 départements, 5.7 millions d'habitants, la 3ème région la plus grande de France, et donc un territoire à couvrir tout simplement immense ! Consciente de l'importance d'une proximité de terrain pour le développement des ENR, la région a décidé de s'unir aux SDE afin qu'ils soient les interlocuteurs privilégiés dans les territoires pour un relais efficace de la politique énergétique régionale. A cet effet, le 14 décembre 2017 lors du salon Énergaïa à Montpellier une convention

de partenariat a été signée entre l'entente des SDE « Territoire d'énergie Occitanie » et la région Occitanie représentée par Mme Agnès Langevin (vice-Présidente en charge de la Transition Énergétique). Dans cette convention, sont notamment identifiés des axes stratégiques sur lesquels la Région souhaite que les syndicats départementaux d'énergie aient un rôle prépondérant :

- La distribution d'énergie, la coordination des réseaux,
- L'innovation en matière d'énergie (réseaux intelligents dits « smart grids »),
- L'efficacité, la maîtrise et la performance énergétique,
- Le développement d'une mobilité décarbonée (bornes pour véhicules électriques, stations GNV...)
- Le développement des énergies renouvelables...

Dans un monde de plus en plus urbanisé, les territoires ruraux possèdent une richesse essentielle à l'avènement d'un nouveau modèle énergétique : le foncier. La Transition Énergétique se fera grâce à un partenariat urbain-rural ou ne se fera pas ! La Lozère aura donc toute sa place sur l'échiquier pour faire de la région Occitanie un territoire d'excellence en matière d'énergie.

\* 100% de l'énergie consommée issue des énergies renouvelables



Le SDEE est propriétaire des réseaux d'électrification rurale pour le compte des communes de Lozère. Seule autorité organisatrice du service de distribution d'électricité le syndicat veille sur les 5 853 km de lignes BT ou HTA et les 2 965 postes de distribution du département.

**4,5** MILLIONS D'EUROS DE TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ EN 2016

**EN 2016, LE SDEE A INVESTI 4,5 MILLIONS D'EUROS POUR MODERNISER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU TERRITOIRE LOZÉRIEN.**

**174**

Nombre d'opérations d'électrification

**5853 km**

Patrimoine réseau HTA et BT

**44 km**

Linéaire de réseau créé en 2016

**65 079**

Usagers de l'électricité BT et HTA

**419 Gwh**

l'électricité consommée

## Les travaux d'électrification 2016

### RENFORCEMENT

**20 opérations > 622 K € de travaux  
7 km et 9 postes de transformation**

Le SDEE investit sur le réseau électrique afin de s'adapter à l'accroissement de la demande en électricité et résorber les variations de tension constatées par les usagers.

### SÉCURISATION

**17 opérations > 304 K € de travaux  
5 km**

Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques et donc les plus vulnérables. Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains.

### EXTENSION

**98 opérations > 1,17 M € de travaux  
15 km et 3 postes de transformation**

Le SDEE gère les demandes d'extension pour le raccordement des particuliers, professionnels ou collectivités. Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant.

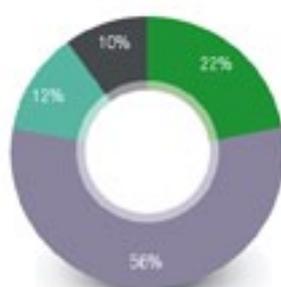
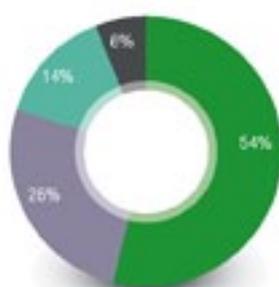
### ENFOUISSEMENT

**39 dossiers > 2,42 M € de travaux  
17 km et 6 postes de transformation**

Outre un aspect esthétique évident, les travaux d'effacement des réseaux électriques aériens participent au renouvellement et à la sécurisation des réseaux.

EN MONTANT DE TRAVAUX

EN NOMBRE D'AFFAIRES



- Sécurisation
- Renforcement
- Extension
- Enfouissement

Avant / après travaux d'enfouissement à Cauquenas



**CONCASSE DES POTEAUX BÉTON DÉPOSÉS**

**14 INTERVENTIONS AU SERVICE DES USAGERS**

### 286 poteaux traités

Après dépose lors des opérations d'effacement, les poteaux béton sont broyés, déferrailés et entièrement valorisés en technique routière ou filière sidérurgique.

Intermédiaire entre les usagers et ENEDIS, le Syndicat intervient pour résoudre les litiges : coupures, nuisances, problèmes d'élagage, poteaux défectueux, ouvrages vétustes, câbles trop bas.

## Le patrimoine réseau

### LE RÉSEAU MOYENNE TENSION (HTA)\*

Longueur : 3 415km  
Principalement renouvelé par ENEDIS.  
Il enregistre en 2015 une évolution de 41km.

### LE RÉSEAU BASSE TENSION

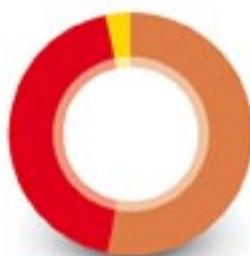
Longueur : 2 438km  
Principalement créé et renforcé par le SDEE. Il enregistre en 2016 une évolution de 13km.  
Il reste 77km de réseau aérien en fils nus sur le territoire lozérien soit une baisse de 5 km.  
Le réseau souterrain a augmenté de 9 km.

### LES POSTES DE DISTRIBUTION HTA/BT\*

- 2 965 postes en Lozère soit :
- 22 usagers par poste ;
  - 90 m de réseau HTA ou BT par usager



- Souterrain : 1366 km
- Aérien : 2049 km



- Aérien fil nu : 77 km
- Souterrain : 1066 km
- Aérien torsadé : 1295 km

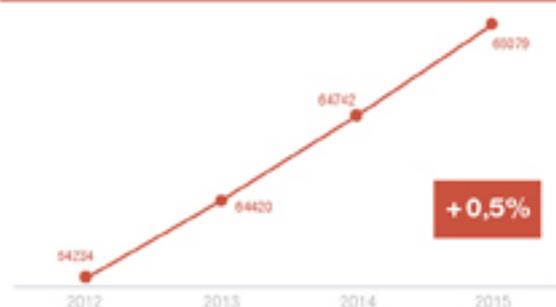
\* Chiffres 2015 (à l'heure où nous bouclons ce rapport les chiffres 2016 consolidés du patrimoine de la concession ne sont pas encore disponibles)

**Le syndicat intervient chaque année sur plus de 40km de réseau HTA ou BT, un investissement soutenu qui participe fortement à la baisse de l'âge moyen du réseau.**

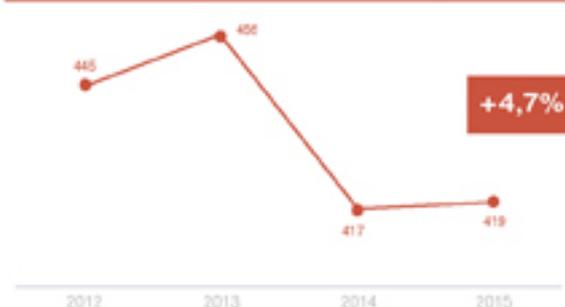


## Les usagers et les consommations

### NOMBRE TOTAL D'USAGERS HTA/BT



### CONSOMMATIONS (GWH)



Le nombre d'usagers total HTA/BT a très faiblement augmenté entre 2014 et 2015 (+0.5%) alors que sur la même période le volume de consommation d'électricité reste quasiment stable. Les hivers 2014 et 2015 qui ont été particulièrement doux ont permis aux usagers de moins consommer. On peut également penser que les mesures d'économie d'énergie prises par tout un chacun (éclairage LED dans les habitations, isolation, installation de systèmes de chauffage économes...) permettent -lentement mais sûrement- une déflation de la courbe de consommation d'électricité.

## Le contrôle de la concession

Depuis sa création en 1950, le SDEE assure le contrôle de la concession électrique de la Lozère. Le réseau est exploité par ENEDIS qui en tant que concessionnaire doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement et sa sécurisation ainsi que garantir la qualité de l'énergie à tous les usagers lozériens. Le SDEE prend à sa charge les travaux de renforcement, mise en souterrain, sécurisation et extension BT en zone rurale. ENEDIS finance les travaux Moyenne tension (HTA) ainsi que les renforcements en zone urbaine. Le SDEE veille à ce que le concessionnaire respecte ses engagements signés dans le cahier des charges de la concession. L'ensemble des investissements annuels réalisés par ENEDIS ou le SDEE sur les lignes BT, HTA et les postes entrent dans le patrimoine de la concession.

**80 min  
en 2015**

### CRITÈRE B : TEMPS MOYEN DE COUPURE

Le critère B est un indicateur pour mesurer la continuité de la fourniture, il représente le temps moyen d'interruption en minute par an et par client. En 2015, il a été de 80 min pour la Lozère (la moyenne nationale étant située à 68 min).

La même année la continuité de la fourniture est conforme au décret (2.1%). Ces bons résultats ont été favorisés par une météo 2015 particulièrement clémente, en effet il n'y a pas eu de grosses intempéries, peu d'orages violents ou d'inondations. Dans un souci permanent d'amélioration de la qualité d'alimentation des usagers en énergie électrique, ENEDIS doit conserver une implication forte dans la rénovation du réseau.

### RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Courant 2015, ENEDIS a mis en service 83km de ligne HTA en souterrain. Ce renouvellement correspond à environ 2.4 % du total des lignes HTA.

Le seuil théorique étant de 85km minimum par an, le taux de renouvellement en 2015 est juste correct. ENEDIS doit poursuivre ses travaux d'investissement sur les lignes HTA les plus anciennes ainsi que sur les cabines hautes qui sont parfois très vétustes.

## Les moyens de fonctionnement de la mission de service public de distribution d'électricité

### TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Le SDEE en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité dont voici le barème :

- 0,75 euros par mégawattheure pour toutes les consommations non professionnelles et consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance  $\leq 36$  kVa ;
- 0,25 euros par mégawattheure pour les installations d'une puissance  $>36$  kVa et  $\leq 250$  kVa.

Sur ce barème s'applique un coefficient multiplicateur établi à 8,44 pour 2015.

**Montant perçu au titre de la TCFE : 1,5M €**

### AIDE AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (FACÉ)

Ce fonds a pour objet d'accorder une aide financière aux collectivités concédantes qui entreprennent des travaux de développement des réseaux de distribution d'électricité sur le territoire de communes rurales.

**Montant perçu au titre du FACÉ : 1,1 M €.**

### REDEVANCES LIÉES AUX CONCESSIONS

Le SDEE perçoit deux types de contribution financière du concessionnaire ENEDIS :

- la première est la redevance dite de « fonctionnement » (R 1); elle vise à financer les frais de gestion liés au contrôle de concession.

**Montant perçu au titre de la R1 : 400 K €**

- la redevance dite « d'investissement » (R 2), est affectée aux travaux sur les réseaux de distribution électrique.

**Montant perçu au titre de la R2 : 600 K €**

### CONTRIBUTION À L'INTÉGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT

Le cahier des charges de la concession précise que le concessionnaire (ENEDIS) doit une contribution annuelle supplémentaire pour le financement des travaux d'effacement participant à l'amélioration de l'environnement paysager. Une convention signée entre ENEDIS et le SDEE, réactualisée tous les deux ans, fixe les modalités et le montant maximum des travaux concernés.

**Montant perçu : 120 K€ pour un total de travaux de 360 K€.**



**Pensez à nous signaler les chutes de tension**  
Lorsqu'un ou plusieurs abonnés subissent des chutes de tension répétées, il est important d'en informer le SDEE. Cela signifie que les installations existantes ne suffisent plus et que des travaux de remplacement de câble ou d'ajout de transformateur sont nécessaires. Dans le cadre de sa mission de service public de distribution d'électricité, ces travaux sont intégralement pris en charge par le syndicat.

**N'hésitez pas à nous contacter :**

- ☎ 04 66 65 35 01
- ✉ [electrification@sdee48.fr](mailto:electrification@sdee48.fr)
- 🐦 Twitter @sdee48

## Réseaux d'électricité : des investissements stables

Avec 4.5 millions d'euros engagés en 2016, les investissements réalisés par le SDEE et les communes sur les réseaux d'électricité de Lozère sont en légère augmentation comparé à l'année passée et globalement stable depuis 5 ans.

### Évolution des investissements 2012- 2016 (en M€)



### Évolution du nombre d'opérations 2012-2016 tous travaux d'électrification confondus



Ainsi, malgré les contraintes financières actuelles nous constatons que les élus restent pleinement mobilisés pour l'amélioration des réseaux d'électricité en Lozère.

Rappelons que ces investissements sont cruciaux pour le maintien en état du réseau et sa longévité mais aussi pour la sécurisation de secteurs qui peuvent être mis à rude épreuve par des intempéries. Les travaux d'enfouissement permettent également l'embellissement des villages qui sont plus agréables à vivre pour leurs habitants et plus attractifs pour les touristes.

## Vers un nouveau contrat de concession

L'échéance des actuels contrats de concession ainsi que l'évolution du paysage juridique, économique et technique intervenue depuis la publication en 1992 du modèle de cahier des charges, conduit désormais la FNCCR, ENEDIS et EDF à engager des discussions pour la mise au point d'un nouveau modèle.

### Parmi les principales dispositions en cours de négociations, nous pouvons citer :

- ⦿ Suppression des provisions pour renouvellement en faveur d'ENEDIS (stock de 10 milliards d'euros) ;
- ⦿ Progression du produit des redevances versé aux autorités concédantes (35 millions d'euros) ;
- ⦿ Possibilité pour les AODE d'exercer en zone rurale la maîtrise d'ouvrage des raccordements inférieurs à 6 kVA pour les bâtiments privés et à 36 kVA pour les bâtiments publics ;
- ⦿ Encadrement des programmes de travaux à réaliser par ENEDIS et les AODE, avec possibilité d'appliquer des pénalités au concessionnaire en cas de non-respect de ses engagements ;
- ⦿ Prise en compte des objectifs de transition énergétique dans le nouveau cahier des charges ;
- ⦿ Amélioration du contrôle des données de concession.

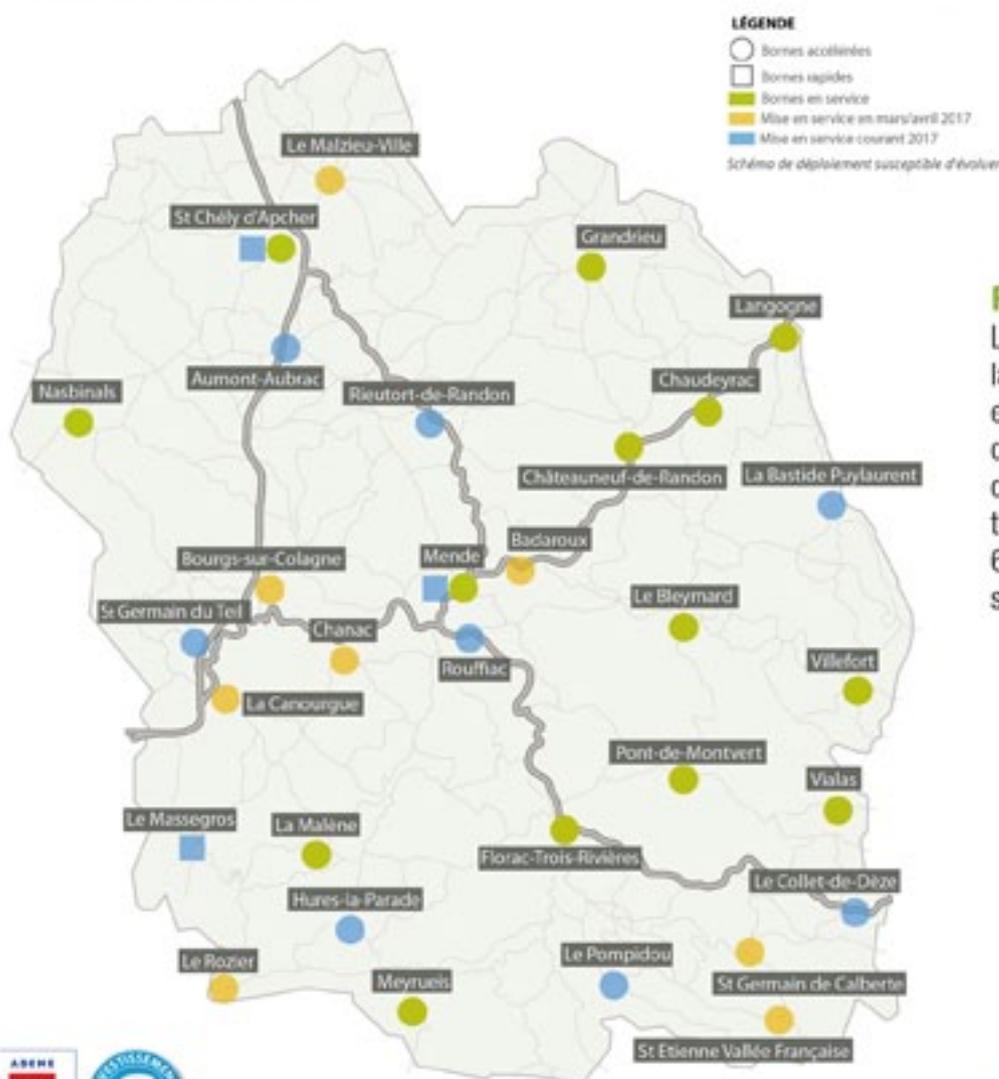
Engagées depuis 2015, les négociations relatives au nouveau modèle de contrat de concession peinent à faire émerger un projet de document qui donne satisfaction à la majorité des territoires. La participation des territoires urbains à ces négociations, au travers de l'association « France urbaine », semble rendre de plus en plus difficile la défense des intérêts des AODE rurales, qui, malgré tout, ont intérêt à ce qu'un accord avec ENEDIS et EDF soit trouvé afin de conforter la pérennité du service public de distribution d'électricité.



Enfouissement à Barjac

# Bornes de recharge pour véhicules électriques

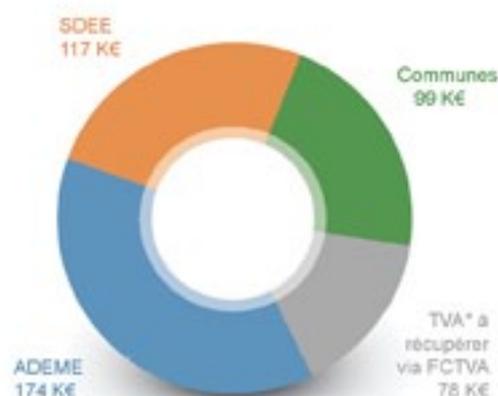
Initié en 2014, le projet de déploiement des bornes a fait une belle avancée en 2016 avec près de 15 bornes fonctionnelles. Le rythme de déploiement va s'accroître en 2017, en effet, toutes les bornes du programme devront être en place pour la fin d'année ; date butoir de l'appel à projet. La carte ci-dessous vous présente le maillage prévu en Lozère, l'installation d'une borne se fait d'un commun accord avec la commune qui participe financièrement avec le soutien de l'ADEME et du SDEE.



## FINANCEMENT

Le marché public des bornes qui a été lancé avec 9 autres syndicats d'énergie et 2 métropoles (soit un déploiement de 900 bornes) nous a permis d'obtenir des prix de fourniture et de maintenance très compétitifs ainsi d'une estimation à 658K€ nous sommes passés à 470K€ soit 29% d'économie !

Ce programme est co-financé :



\* TVA récupérable par les communes via le FCTVA

## Révéo comment ça marche ?

Révéo c'est le nom donné au réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques porté par les 9 syndicats d'énergie et 2 métropoles. Pour se charger sur une des bornes du réseau Révéo rien de plus simple :

- 1 - Connectez-vous sur [reveocharge.com](http://reveocharge.com)
- 2 - Enregistrez-vous
- 3 - Commandez votre badge (il vous parviendra par la poste)
- 4 - Une fois le badge reçu, rendez-vous à la borne de votre choix **BADGEZ ! BRANCHEZ ! CHARGEZ !**

Des prix volontairement très attractifs ont été mis en place afin d'inciter les usagers à passer à l'électrique.

**Coût du badge**  
**12€/an**

**Coût de la charge**

**Bornes accélérées : 1,5€/h**  
**Bornes rapides : 2€/30min**

Pour tout renseignement, rendez-vous sur [www.reveocharge.com](http://www.reveocharge.com) ou contactez le SDEE





Eclairage LED à Chirac

# 1,45

MILLION D'EUROS  
DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC EN 2016

En 2016, le SDEE a continué son fort engagement auprès des communes pour la rénovation de l'éclairage public. Ainsi, de nouveaux concours financiers ont été votés par le Comité syndical pour encourager la modernisation du parc d'éclairage public avec notamment des efforts significatifs sur le financement des dispositifs permettant des économies d'énergie. Durant cette même année, le FEDER nous a donné son accord pour le dossier «Efficacité Énergétique de l'Éclairage Public», un dossier de poids pour la Lozère puisqu'il concerne le remplacement de 4500 lanternes et 1000 armoires de commandes dans près de 80 communes lozériennes.

**EN 2016, LE SDEE RÉALISE 1,45M€ DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LES COMMUNES RURALES LOZÉRIENNES**

## 1818

Dépannages

## 4

Opérations  
d'éclairage  
sportif

## 936

Points  
lumineux  
renovés

## 6

Illuminations  
de sites  
remarquables

## 4%

Lanternes  
concernées par la  
coupure de nuit

## Activités 2016

### MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

1818 opérations de dépannage pour un montant de **358 040€**.

### TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC Y COMPRIS RÉNOVATION

182 projets et 936 points lumineux posés pour un montant de **889 562 €**.

### DÉCORATIONS DE FIN D'ANNÉE

29 opérations pour un montant de **34 679 €**.

## ÉCLAIRAGE SPORTIF

4 opérations pour un montant de **143 904 €**

- Masegros Causses Gorges : Éclairage du terrain de boules
- Le Buisson : Éclairage du stade de football
- Langogne : Éclairage du stade de football
- St Alban : Éclairage du stade de football

## ILLUMINATIONS

6 projets majeurs pour un montant de **26 528 €**

- Le Malzieu-Ville : Illumination de l'Église
- Arzenc-de-Randon : Illumination de l'Église
- La Malène : Illumination de la grotte
- Montrodat : Illumination de la Chapelle
- St Amans : Mise en valeur de l'Église
- St Chély d'Apcher : Éclairage de la Croix du hameau d'Espouzolles



Réglage de projecteurs au Buisson



## EXTINCTION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT

A fin 2016, le nombre de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit s'élevait à 15 dont :

- 5 communes en extinction partielle - quartier(s) ou hameau(x) -
- 10 communes en extinction totale (toute la commune)

**Cela représente un total de 1046 lanternes soit 4% du parc d'éclairage public lozérien.**

### RAPPEL DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LE SERVICE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »

**Le SDEE possède une équipe de 7 personnes dédiée à l'éclairage public pour accompagner au quotidien les communes dans :**

- la maintenance des foyers lumineux,
- l'extension des réseaux,
- la mise en valeur des sites naturels et monuments,
- l'éclairage sportif,
- l'accompagnement dans la démarche d'économie d'énergie,
- la pose de décorations de fin d'année,
- le recyclage des sources lumineuses,
- la démarche de coupure de l'éclairage en milieu de nuit.

### À CES PRESTATIONS S'AJOUTENT DES MISSIONS DE CONSEILS :

- inventaire des points lumineux et armoires de commande,
- diagnostic énergétique et photométrique permettant une analyse qualitative de l'éclairage,
- avis technique sur des projets réalisés par des tiers (lotissements privés) et qui seront à terme transférés à la commune.

### DES SOLUTIONS OPTIMALES POUR LES COMMUNES

Que ce soit pour des travaux neufs ou de la rénovation, tout est mis en œuvre par le syndicat pour favoriser l'installation d'équipements performants, économes en énergie à un coût maîtrisé permettant aux communes un retour sur investissement rapide.

#### LE SDEE PROPOSE NOTAMMENT :

- la résorption des lampes fluorescentes ou à vapeur de mercure (dont la commercialisation s'est arrêtée en 2015),
- des systèmes bi-puissance à installer en tête de réseau ou par lampe, permettant de réduire de moitié la luminosité en milieu de nuit,
- des horloges astronomiques permettant de se caler en toute saison sur le lever et le coucher du soleil et ainsi éclairer pendant une durée minimale,
- l'accompagnement pour l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit,
- l'installation de dispositif de détection de présence afin d'éclairer uniquement quand c'est nécessaire.

## LED, systèmes de détection, lanternes connectées : le point sur les technologies d'avenir

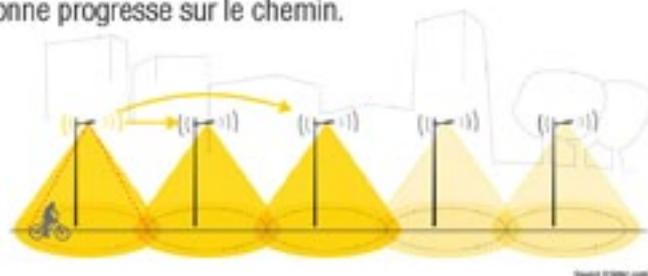
A l'instar des «smarts grids»\* dans le domaine des réseaux électriques, l'éclairage public connaît depuis quelques années de belles avancées technologiques avec un objectif principal : éclairer comme il faut, quand il faut et où il faut.

\* réseaux électriques intelligents

Les lampes LED, désormais incontournables, ont été une première étape dans cette mutation technologique ; elles permettent un éclairage plus efficace, très économe en énergie et avec une durée de vie bien supérieure aux autres technologies. Quelques années ont été nécessaires pour qu'elles arrivent à maturité et il faut reconnaître que les premiers tests n'ont pas toujours été concluants. Performantes et fiables, elles sont dorénavant leader du marché et font émerger de nouveaux dispositifs qui couplés au LED permettront d'aller encore plus loin dans les économies d'énergies.

### La détection pour des économies d'énergie plus importantes

Depuis fin 2016, la commune de Saint Chély d'Apcher fait l'expérience d'un dispositif de détection sur un chemin piétonnier. Le principe est simple : chaque lanterne est équipée d'un infrarouge, lorsqu'un piéton ou un cycliste se présente au début de la voie il est détecté par le premier candélabre qui passe l'information au suivant faisant ainsi augmenter l'intensité des lanternes au fur et à mesure que la personne progresse sur le chemin.



Avec un tel dispositif pas d'extinction, l'éclairage fonctionne en continu à 20% puis augmente à 100% lorsque la détection se met en marche. Cette technologie permet à la commune d'économiser sur cette voie de desserte 75% d'énergie tout en préservant le confort et la sécurité de ses habitants, une belle définition du service public !

### Les lanternes connectées, késako ?

Reliée au réseau électrique, une lanterne d'éclairage public est un mobilier urbain dont le potentiel pourrait se décupler à l'avenir avec l'avènement des technologies dites d'éclairage intelligent (smart lighting). Ainsi, un lampadaire «connecté» serait susceptible :

- d'être piloté et programmé à distance,
- d'envoyer lui-même des informations sur son état (lampe en fin de vie, ou parafoudre usé ..),
- de redistribuer des connexions réseaux (4G ou WIFI),
- ou encore de partager des données géolocalisées (mesures météorologiques, pollution de l'air, pollution sonore, niveaux des particules fines...).

Ces évolutions prouvent que nous n'en sommes qu'aux prémices de l'éclairage intelligent qui pourrait devenir à lui seul un véritable vecteur d'informations pour les communes.

## UN NOUVEAU PROGRAMME FEDER AMBITIEUX

La Commission permanente du Conseil Régional réunie en sa séance du 14/10/2016 a délibéré favorablement sur la demande de financement FEDER que nous avons formulée pour le dossier «Programme de rénovation de l'éclairage public pour l'efficacité énergétique en Lozère».

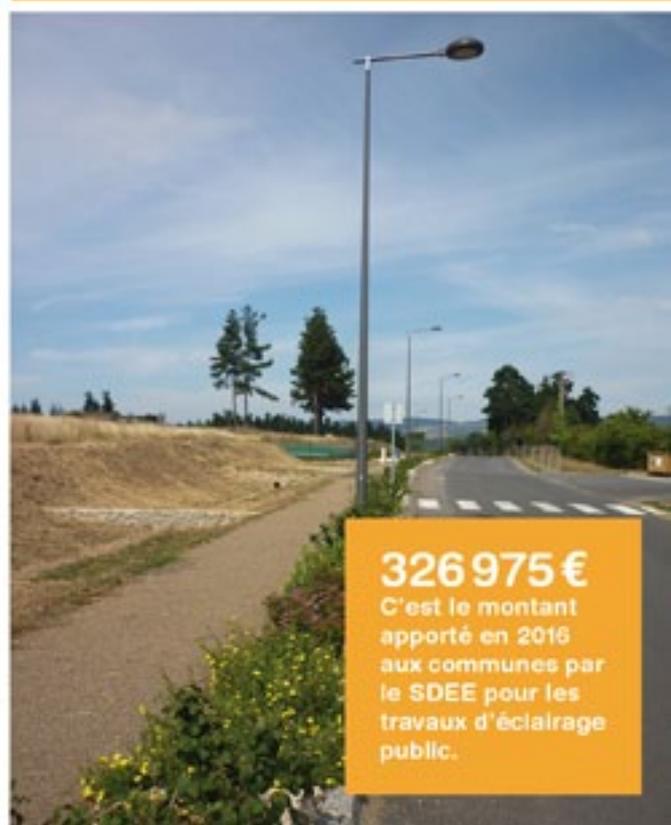
Destiné à épurer le parc d'Éclairage Public lozérien de toutes lanternes énergivores, ce programme concerne :

- près de 80 communes,
- 4500 lanternes,
- 1000 armoires de commande.

Le FEDER interviendra à hauteur de 933 000€ sur une estimation de travaux de 3.1 millions d'euros.

Dans le cadre de cette opération, un co-financement sera apporté par le SDEE permettant ainsi aux communes des taux d'intervention très intéressants pour la rénovation leur éclairage public.

Le programme démarrera dès 2017 et s'étalera jusqu'en 2019.



**326 975 €**

C'est le montant apporté en 2016 aux communes par le SDEE pour les travaux d'éclairage public.



En charge du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le SDEE assure en régie avec le même service sur tout le territoire et péréquation des coûts, le transport, le traitement et le stockage des déchets ménagers de l'ensemble du département ainsi que de deux communautés de communes limitrophes : Sévérac-le-Château et Cayres-Pradelles. Au total cela représente 112 308 usagers desservis (pop DGF).

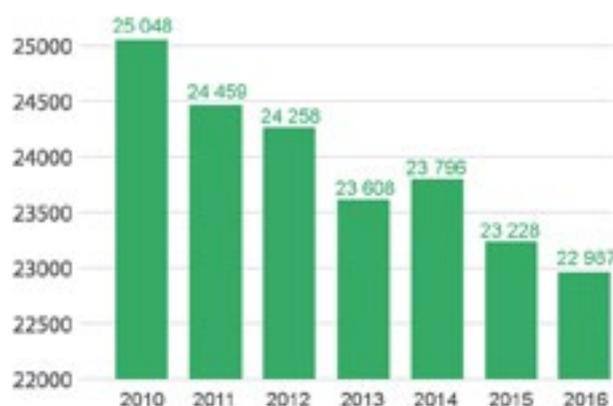
Ce rapport résume l'activité, la qualité et le prix du service d'élimination des déchets pour l'année 2016.



## Centre Département de Traitement des Déchets

### USINE DE TRAITEMENT

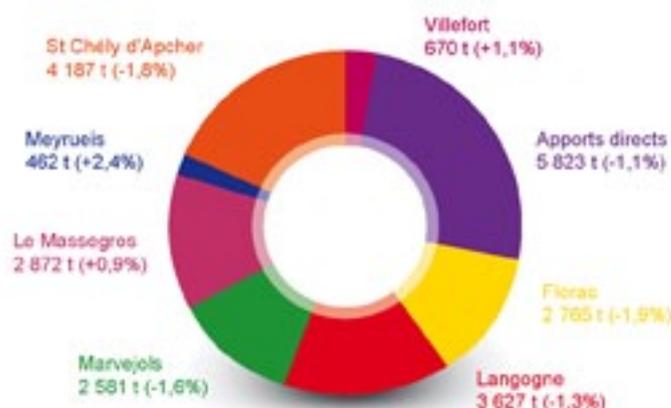
Évolution du tonnage d'OMr traité



**22 987 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr)** accueillies en 2016 par l'usine de traitement de Rédoundel, soit une diminution de 241 tonnes par rapport à 2015 (-1%).

### CENTRES DE TRANSFERT

Origine des apports d'OMr



Sur les 22 987 tonnes d'ordures ménagères traitées, **17 164 tonnes ont transité par un centre de transfert**, soit un pourcentage identique à celui de 2015 (74,7%). Les 5 823 tonnes d'apports directs concernent le SICTOM des Cantons de Mende et de St Amans ainsi que les communautés de communes Cœur de Lozère, Goulet Mont Lozère et Pays de Chanac.

## INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX

Afin de limiter au maximum les éventuels risques de nuisance olfactive du centre de stockage, chaque année de nombreux travaux préventifs sont réalisés par les équipes de Rédoundel :

- ajout de drains intermédiaires de captage du biogaz (en plus des puits existants),
- renforcement de l'étanchéité et du colmatage des talus,
- optimisation du réglage des réseaux de captage du biogaz pour augmenter leur tirage.

Ainsi alors même que les tonnages mis en décharge continuent de baisser, nous parvenons à augmenter un peu plus chaque année le volume de biogaz capté (+66% entre 2014 et 2015 et +20% entre 2015 et 2016).

Au total ce sont 2.4 millions de m<sup>3</sup> de biogaz qui ont été captés sur le centre de stockage en 2016.



Travaux de couverture de casiers de la décharge

## STATION D'ÉPURATION DES LIXIVIATS

16 016 m<sup>3</sup> de lixiviats et de matières de vidange ont été traités en 2016, soit 3 267 m<sup>3</sup> de plus que l'an passé (+25.6%). Ceci s'explique par une pluviométrie revenue à la normale alors qu'elle avait été faible en 2015.

## VIDANGE DU BASSIN PRINCIPAL LIXIVIATS

Le site de Rédoundel se compose de plusieurs bassins destinés au stockage des lixiviats (jus produits par la percolation des eaux pluviales sur la décharge). Selon la saison le volume de lixiviats à accueillir dans les bassins est plus ou moins important, en cas d'épisode «Cévenol» par exemple les niveaux des bassins peuvent monter incroyablement vite. Une telle problématique environnementale nécessite d'être très vigilant quant au volume de sécurité disponible dans chaque bassin.

Suite à une accumulation de particules dans le fond du bassin principal de stockage des lixiviats, sa capacité était réduite d'environ 30%. Afin de récupérer le volume de sécurité nécessaire pour se prémunir de tout risque de débordement, il a été procédé durant l'été 2016 à la vidange complète de ce bassin. Outre les risques potentiels de pollution, ce dépôt de matière au fond du bassin posait d'importants problèmes de fonctionnement sur la Station d'Épuration des lixiviats.

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour mener à bien cette opération : tout d'abord la totalité du liquide présent dans le bassin a été pompé et traité sur la station, puis une société spécialisée - Astradec - est intervenue pour la vidange complète du bassin (pompage d'un mélange de lixiviats et de boues accumulés depuis plusieurs années). Après pompage, le mélange a été traité à la chaux vive et au chlorure ferrique, afin de permettre une coagulation des particules. Un filtre presse de grande capacité a ensuite été utilisé pour sortir les derniers liquides présents dans la matière afin d'obtenir une phase solide stabilisée par la chaux qui pour finir a été enfouie sur le centre de stockage. Le chantier a duré environ un mois, au total ce sont près de 400 m<sup>3</sup> de matière qui ont été sortis et traités pour un coût de 67 000€ HT.

Parallèlement, un nouveau décanteur a été construit, en amont immédiat du bassin, afin de mieux piéger les particules issues des casiers de fermentation, et permettre ainsi, à l'avenir, de réduire la fréquence de ce type d'interventions.



Dispositif de pompage du bassin



Obtention d'une phase solide qui sera ensuite enfouie au centre de stockage



Depuis le 1er janvier 2016, le tri des déchets ménagers en Lozère a été largement simplifié. Ceci fait suite à l'appel à projet «Extension des Consignes de Tri» lancé par Eco Emballages pour lequel le SDEE a été lauréat. L'objectif de cette évolution des consignes de tri est d'inciter les habitants à trier davantage mais plus facilement. Fini les interrogations devant sa poubelle pour savoir où jeter tel ou tel déchet !



## TEAM RECYCLAGE

**LES NOUVELLES MASCOTTES DU TRI,**  
sélectionnées par les lozériennes et  
lozériens à l'occasion d'une  
consultation publique lancée en  
septembre 2016.

Dans le domaine du tri des déchets, la manière de communiquer auprès des usagers est fondamentale, elle doit être moderne, percutante et attractive. C'est pour cette raison qu'à l'occasion de la mise en place de l'extension des consignes de tri, nous avons décidé de refondre toute la communication existante autour du tri des déchets.

Ainsi, l'ancienne communication basée sur le célèbre «Baptistou» est en cours de remplacement sur l'ensemble des supports utilisés dans le domaine des déchets en Lozère (totem des points de recyclage, plaque d'informations des colonnes, autocollant sur les bacs de regroupement ou individuels...).

Parallèlement à cette intervention sur la signalétique, de nombreuses opérations de communication ont été lancées en 2016 parmi lesquelles : des insertions presses de sensibilisation, l'organisation d'une consultation publique pour le choix des nouvelles mascottes, des réunions publiques d'informations...

En 2017, nous poursuivrons nos interventions publiques au cours desquelles le SDEE (en partenariat avec les éco-organismes) distribuera aux foyers lozériens 3 grands sacs de tri à l'effigie de la TEAM Recyclage (un pour chaque flux : Verre, Papiers et Emballages).



## Projet de collecte des papiers pour les gros producteurs



Tous les papiers  
ont droit à plusieurs vies.

Depuis juillet 2016, les professionnels qui, par leur activité, produisent des déchets de papiers de bureau doivent les trier à la source et organiser leur collecte séparément des autres déchets pour permettre leur valorisation. Cette mesure, instaurée par la loi sur la Transition Énergétique concerne tous les déchets d'imprimés papiers : livres, publications de presse ou de publicité, articles de papeterie, enveloppes et toutes feuilles de papier. L'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation est progressive en fonction des effectifs de chaque établissement.

Depuis le 1er janvier 2017, tous les établissements publics ou privés de plus de 50 collaborateurs sont concernés ; à partir de 2018 ce seront toutes les entreprises de plus de 20 personnes qui devront se conformer à la loi. Grâce à un appel à projet lancé par Ecofolio, le SDEE a pu lancer une étude pour la mise en place d'une collecte en porte à porte sur le secteur de Mende (là où se concentre un grand nombre de gros producteurs) et qui pourrait être étendue par la suite à un périmètre plus vaste.

Cette analyse a démontré que la mise en place d'une collecte pourrait représenter 1 650 salariés administratifs et 6 000 élèves soit un potentiel de 105 tonnes de papier par an.

**Le principe de cette collecte s'avère assez simple :** chaque employé est équipé d'un petit bac (fourni à l'entreprise par le SDEE) à mettre sous son bureau et dans lequel il jette ses déchets de papier ; ces corbeilles sont ensuite vidées dans un bac de regroupement (fourni également à l'entreprise par le SDEE). Lorsque le ou les bacs de regroupement sont pleins une demande est envoyée pour qu'ils soient vidés.

La partie tarifaire de l'étude est en cours de finalisation, une fois terminée nous prendrons contact avec l'ensemble des gros producteurs pour leur présenter les modalités de la prestation proposée et son coût. Les premières collectes devraient démarrer dans l'année 2017.

50%

du papier se retrouve  
dans les ordures  
ménagères en Lozère

60 kgs

de déchets de papier  
produits par an et par  
employé de bureau

105 t

de papier de bureau  
pourraient être recyclées  
et valorisées



## VERRE

762 colonnes disponibles  
2 679 tonnes recyclées (+3,9%)

**7 995€ versés à la Ligue contre le cancer.**

Dans le cadre du contrat signé avec O-I Manufacturing France pour la collecte et la reprise du verre, une participation de 3,10 € par tonne est versée à la Ligue contre le cancer.



## PAPIER

567 colonnes disponibles  
1 646 tonnes recyclées (+6,3%)



## EMBALLAGES

670 colonnes disponibles  
2 062 tonnes recyclées (+7,4%)



## TEXTILES

48 colonnes disponibles  
191 tonnes collectées (-0,1%)  
Et 69 t via les associations Emmaüs, Secours Catholique, Croix Rouge...

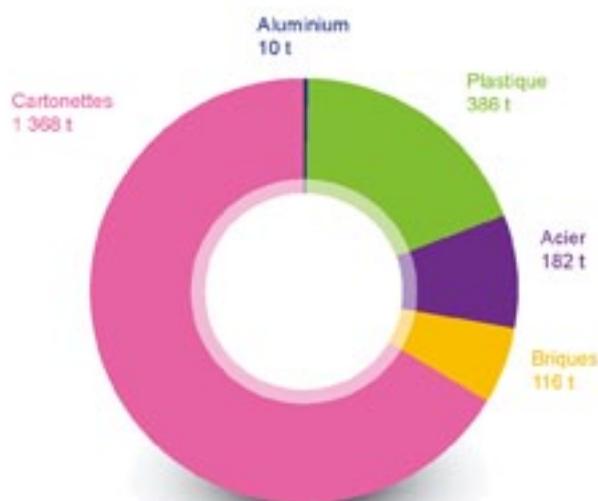


## DASRI\* DES PARTICULIERS

37 points de collecte  
1 446kg collectés (-7,4%)

\* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

## RÉPARTITION 2016 DES EMBALLAGES SELON LES MATÉRIAUX



## EXTENSIONS DES CONSIGNES DE TRI



Remplacement d'une vieille colonne Verre et mise en place d'une nouvelle colonne Papiers à Mende



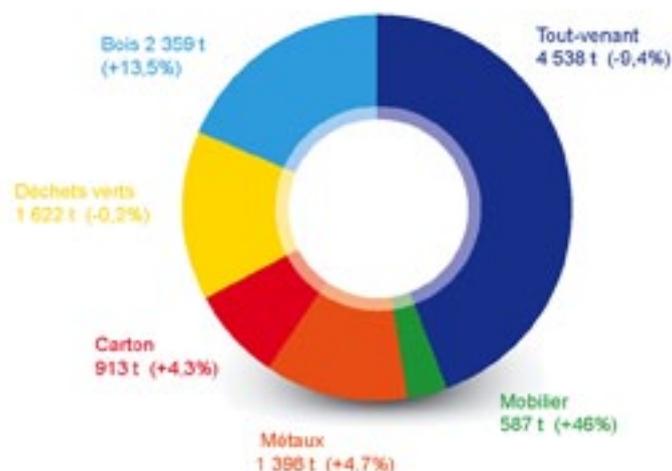
## Déchèteries

Le SDEE assure le transport et la gestion du traitement des déchets dangereux et non dangereux issus des déchèteries. **24 déchèteries desservent l'ensemble du territoire lozérien.**

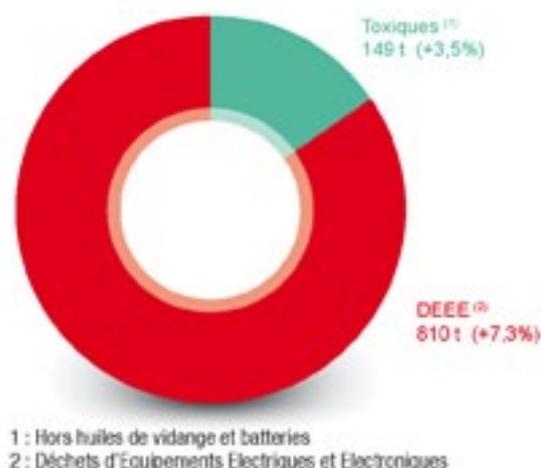
Au total, 12 376 tonnes ont été récupérées en 2016, soit une quantité tout matériau confondu en augmentation de 153 tonnes (+1.3%) par rapport à 2015.



### DÉCHETS NON DANGEREUX



### DÉCHETS DANGEREUX



Quai de déchèterie sécurisé au Malzieu



Ressourcerie située au Causse d'Auge à Mende

Depuis le début de l'année 2017, la première ressourcerie de Lozère a ouvert ses portes au Causse d'Auge à Mende.

**Cet outil caractéristique de l'économie circulaire a plusieurs objectifs :**

- donner une deuxième vie à des objets,
- réduire les déchets,
- limiter le gaspillage énergétique inhérent à la consommation de masse,
- développer l'emploi local en favorisant l'insertion (actuellement 4 personnes sont embauchées dont 2 en contrat d'insertion).

**Le principe est simple : la Ressourcerie «L'Arecup» collecte les objets dont les usagers veulent se débarrasser (meubles, vêtements, vaisselle, jouets...), le cas échéant les répare puis les vend sans but lucratif.**

Le SDEE apportera son appui technique à cette nouvelle structure en lui mettant à disposition une benne tout-venant pour les objets cassés ou inutilisables. Un beau projet qui a vu le jour grâce à l'étude portée avec succès par l'association ALOES et qui permettra à terme de réduire les tonnages mis en décharge.

## Communiquer, trier, réduire les déchets !

Comme chaque année les équipes du service environnement et notamment les ambassadeurs du tri se sont mobilisés pour sensibiliser le grand public et les scolaires à travers différentes animations :

### INTERVENTIONS SCOLAIRES (HORS CAMPAGNE REEL) ET GRAND PUBLIC

12 interventions ont touché au total près de 700 personnes avec notamment une journée d'animation de stand lors de la journée d'Occitanie.

### VISITES USINE ET DÉCHÈTERIES

15 visites organisées en 2016 pour plus de 430 personnes.

### RÉUNIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

10 réunions réalisées pour environ 150 personnes. Ces réunions vont s'intensifier en 2017 un peu partout en Lozère.

### CAMPAGNE HÉBERGEURS TOURISTIQUES

En partenariat avec les animatrices des Programmes Locaux de Prévention des déchets, plus de 220 kits (sacs de tri, guides des éco-gestes en vacances et affiches des consignes de tri) ont été distribués dans 6 campings ou villages de vacances et dans 33 gîtes afin de sensibiliser la population touristique au tri et au compostage des déchets.



## LE POINT SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

### Modification de l'Usine de Traitement

Des travaux d'optimisation avaient été réalisés en 2015 sur la chaîne de tri des déchets ménagers de Rédoundel afin d'augmenter le taux de valorisation. Mise en service en mars 2016, la nouvelle chaîne a permis :

- d'augmenter de 6 400 à 8 800 tonnes les quantités envoyées en tri/valorisation (avec un objectif à terme de 10 000 tonnes),
- d'accroître la valorisation matière et énergétique pour atteindre un taux entre 65 et 70%.

Ces investissements nécessaires pour la protection de l'environnement permettent de limiter considérablement la mise en décharge ; à contrario, il est important de noter que toutes ces étapes de tri ont un coût non négligeable. Depuis 2003 et grâce à une gestion rigoureuse, le SDEE a pu accroître considérablement le taux de valorisation des déchets sans impacter financièrement les collectivités. Il est néanmoins important de noter que lorsque nous arriverons à un certain niveau de performance de tri, il faudra un jour faire le choix entre trier plus et payer plus ou limiter le tri afin de stabiliser les dépenses.

### Lits de Séchage Plantés de Roseaux

Afin d'optimiser le fonctionnement de sa station de traitement des lixiviats et des matières de vidange, le SDEE avait lancé en 2015 la construction de Lits de Séchage Plantés de Roseaux. Plantés au printemps 2016, les roseaux ont semble-t-il soufferts d'un été assez chaud et n'ont pas poussé comme prévu. L'installation a été réceptionnée avec réserve en attendant une reprise végétative au printemps

2017. Les roseaux n'ayant pas atteint la taille critique, il n'a pas été possible pour le moment de valider les performances attendues en terme d'efficacité de traitement.

### Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter Centre de Stockage

Dans le cadre du renouvellement de l'arrêté d'autorisation d'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Rédoundel, le SDEE a démarré en 2015 le DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter). Les délais d'instruction par les services de l'État pour une telle demande sont d'un an, l'arrêté actuel se terminant en juillet 2018, le dossier sera déposé au premier semestre 2017. Rappelons que ce dossier crucial pour la gestion des déchets lozériens devrait permettre une exploitation du site de Rédoundel pendant 30 ans.

### Projets multiples de développement des Énergies Renouvelables sur le site

Le SDEE très impliqué dans le domaine des énergies souhaite faire de Rédoundel un site exemplaire en terme de Transition Énergétique, de nombreux projets sont actuellement à l'étude :

- Projet de champ photovoltaïque sur la partie réhabilitée du stockage (2.5 ha),
- Projet de moteur de cogénération pour la valorisation du biogaz,
- Projet alternatif de torchère haute performance permettant de valoriser la quasi-totalité du biogaz.



**1,3** MILLION D'EUROS DE TRAVAUX D'EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2016

Loi sur l'eau, Loi Notre, autant d'évolutions qui bouleversent et questionnent les pratiques de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

En Lozère où le linéaire de conduite par abonné est particulièrement important, une gestion rigoureuse est nécessaire pour maintenir un équilibre financier de ce service en proposant des solutions pragmatiques et efficaces.

Depuis plus de 40 ans, grâce aux compétences techniques des agents, à leur bonne connaissance des réseaux et à leur savoir-faire, le SDEE assiste les collectivités et usagers lozériens pour lesquels la distribution de l'eau et le traitement des eaux usées restent une préoccupation majeure.



**EN 2016, LE MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS S'ÉLÈVE À 1,3 MILLION D'EUROS.**

70 Communes  
1 Comcom  
sous contrat  
avec  
le SDEE

4 500m  
Linéaire de  
réseaux  
d'eau créé

50  
Réparations  
de fuites

29  
Plans de réseaux  
d'eau réalisés  
sous SIG

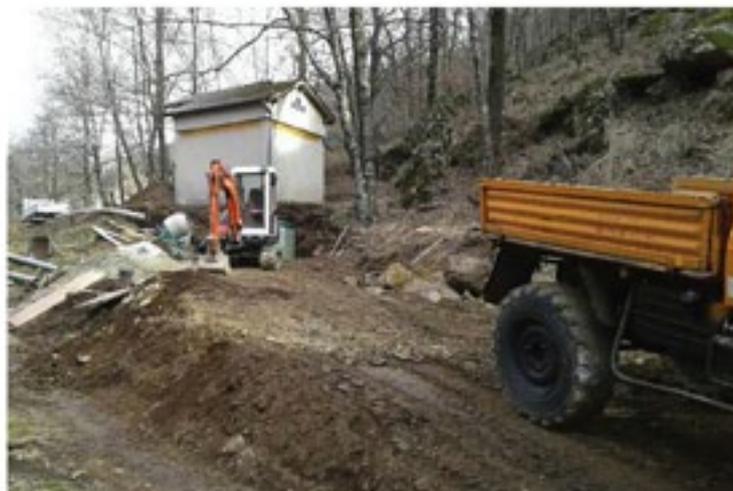
2500 m<sup>3</sup>  
Volume de  
matières de  
vidanges  
pompées

## Activités 2016

### CRÉATION DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

**728 500 € investis dans**

- 4 500 m de canalisations,
- 50 réparations de fuites,
- 20 installations de compteurs généraux,
- 90 compteurs d'abonnés installés,
- 50 branchements créés,
- 100 poses de vannes générales,
- 3 installations de traitement de désinfection,
- 5 remplacements de pompes,
- 5 installations de postes de surveillance.



Pose d'un poste de relevage des eaux usées à Fourcharesses

Pour répondre au mieux aux attentes des collectivités et usagers lozériens en matière de maintenance et modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement, deux équipes techniques assurent des interventions depuis les ouvrages de captage jusqu'au branchement des abonnés.

## VIDANGE ET HYDROCURAGE

### **306 000 € investis dans**

- 150 vidanges de stations d'épuration et décanteurs,
- 170 fosses septiques,
- 120 bacs à graisse,
- 50 nettoyages de postes de relevage,
- 80 curages d'ouvrages (canalisations, puits, buses, égouts).

### **L'ensemble de ces travaux représente :**

- 1 500 heures d'intervention du camion hydrocureur,
- 2500 m<sup>3</sup> de matières de vidange pompées et transportées vers des stations d'épuration, dont 270 m<sup>3</sup> de matière grasseuse.

## CONTRAT D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU

### **184 250 € investis dans**

- 370 journées de contrôle,
- 460 nettoyages de captages et réservoirs,
- 180 jours de technicien géomètre pour le repérage des réseaux, 100 jours de technicien pour la gestion de la cartographie sous SIG.

### **70 communes et 1 communauté de communes adhèrent au service de contrôle, prévention et nettoyage des ouvrages assuré par le SDEE.**

En place depuis 18 ans, ces contrats qui ont permis des interventions préventives sur les réseaux, ont été complétés en 2015 par une prestation de cartographie.

Cette option qui correspond à la gestion patrimoniale définie dans le Grenelle de l'Environnement, a été souscrite par 42 communes et 1 communauté de communes.

## CONTRAT ÉLECTROMÉCANIQUE

### **84 900 € investis dans**

- des interventions sur 15 stations d'épuration,

Pour garantir le fonctionnement de ces ouvrages et prévenir les éventuelles pannes, un électromécanicien du SDEE assure toute l'année des missions d'entretien et procède également quand c'est nécessaire au remplacement de matériels tels que des pompes d'eau potable, des pompes d'assainissement ou des postes de télésurveillance.

## LE SDEE ASSURE AUX USAGERS LOZÉRIENS LA SÉCURITÉ DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU POTABLE



Le service «eau et assainissement» du SDEE c'est 40 ans d'expérience, une équipe dédiée de 11 personnes, un savoir-faire et du matériel spécifique au service des communes, particuliers ou entreprises privées dont :

- un camion hydrocureur de 32 t
- une citerne sur berce de 11 m<sup>3</sup>
- 2 camions atelier de 10 t avec stock de matériel et pièces détachées
- 2 mini-pelles de 2,5 t
- 1 mini-pelle de 8 t
- 1 camion Ampliroll de 26 t
- 2 camions Unimog équipés d'un groupe de nettoyage haute-pression
- 2 appareils électro-acoustiques de recherche de fuite
- 1 appareil de recherche de fuite par gaz hydrogène
- 1 GPS centimétrique
- 1 logiciel SIG

Nos équipes interviennent sur toute la chaîne des cycles d'eau et d'assainissement aussi bien en maîtrise d'œuvre (travaux neufs, maintenance/entretien des réseaux ou de stations d'épuration, vidange et hydrocurage) qu'en bureau d'études (réalisation de plans des réseaux).

## ACTUALITÉ

### Gestion patrimoniale et transfert de compétences

La gestion patrimoniale et le transfert de compétences sont, depuis quelques années, les sujets incontournables des services «eau et assainissement».

Le préalable à toutes ces évolutions est la parfaite connaissance des réseaux. Le SDEE, de par son expertise dans ce domaine, propose donc depuis 2014 aux communes ayant souscrit avec lui un contrat d'entretien, d'établir et de gérer un plan des réseaux d'eau potable conforme au descriptif détaillé défini dans la loi sur l'eau.

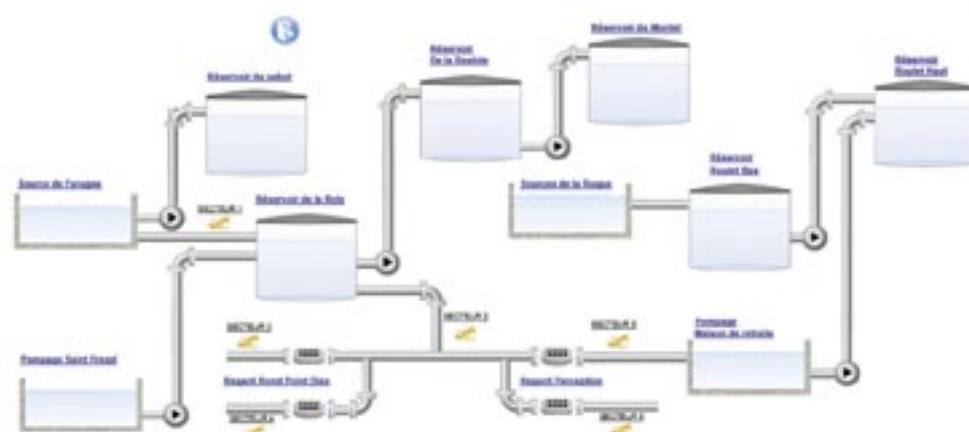
Ce sont pour l'instant 54 communes lozériennes qui ont adhéré à ce dispositif dont 29 d'entre-elles ont vu, à la fin de l'année 2016, l'établissement de leur plan de réseaux d'eau potable finalisé sous SIG.

La mutualisation a permis de proposer à ces collectivités un service ayant une forte technicité, adapté aux besoins, avec un coût modéré.

Dans la continuité de cette démarche, le SDEE souhaite poursuivre son engagement dans la mutualisation des prestations en eau et assainissement et réfléchit à une solution à la carte. En effet, la démographie des EPCI lozériens risque de rendre économiquement difficile la création, au sein de chacun d'eux, d'un service qui soit efficace et financièrement optimisé.

La gestion de l'eau nécessite de nombreuses compétences et des équipements adaptés (encadrement, cartographie, réparation de fuites, entretien des réseaux, branchements, relevés des compteurs, électromécanique, astreintes, facturation...).

Le SDEE pourrait être une solution optimale, tant technique que financière, pour les EPCI qui le souhaitent.



Synoptique de la tégestion du réseau d'eau potable de La Canourgue

# 253 618€

C'est le montant des subventions apportées en 2016 aux communes par le SDEE pour les travaux d'eau et assainissement.



Notre département totalise 4 700km de voiries communales qui sont chaque année mis à l'épreuve du temps, du climat et parfois en proie à de violentes intempéries.

L'entretien de ces routes, essentielles au quotidien de milliers de lozériennes et lozériens, a toujours représenté un budget considérable pour les communes. Compte tenu de la conjoncture, les Maires et Élus sont désormais face à une équation quasi-impossible à résoudre : maintenir le réseau de voirie communale en état malgré la baisse drastique des dotations.

Afin d'épauler les collectivités dans ce domaine, le SDEE coordonne le groupement de commandes des travaux et assure la gestion administrative / comptable du programme de voirie communale.

## 5,2 MILLIONS D'EUROS C'EST LE MONTANT DU PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2016



Création d'un rond-point au Massegros

### 18

Appels d'offres

### 119

Communes concernées par le programme

### 337

chantiers

#### LES DONNÉES TECHNIQUES DU PROGRAMME

110 km de routes rénovés,  
8,2 km de création ou curage de fossés,  
13 500 t de grave émulsion (GE) utilisées,  
31 600 t de grave non traitées (GNT) utilisées,  
2025 m<sup>3</sup> de création de murs ou enrochements,  
600m de buses.

## UN PARTENARIAT GAGNANT / GAGNANT

Depuis bientôt 40 ans, que ce soit dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage ou comme coordonnateur d'un groupement de commandes, le SDEE apporte à ses collectivités adhérentes un soutien indispensable pour la réalisation de leurs travaux de voirie. Le syndicat a été rejoint dans sa mission d'appui aux communes en 2014 par l'agence Lozère Ingénierie qui a en charge la partie technique.

Compte tenu du climat lozérien, ce programme est soumis à un calendrier d'intervention très restreint pour les travaux (de mars à novembre). Une grande partie de la réussite de ce programme réside dans la discipline que s'imposent chaque année les différents intervenants afin que les entreprises puissent intervenir à la « belle saison » pour garantir aux communes un travail de qualité et durable dans le temps.

Fondamental pour le maintien en état du réseau des communes et la sécurité des usagers, ce programme l'est tout autant d'un point de vue économique pour les entreprises locales du BTP ; il leur garantit en moyenne depuis 10 ans 5M€ de travaux chaque année.

## LES ACTEURS DU PROGRAMME

Les Communes ou Comcoms



Le SDEE



Lozère Ingénierie



Les entreprises du BTP

## LES TYPES DE TRAVAUX RÉALISÉS

Les travaux sont destinés à la modernisation, à l'amélioration ou à la réparation des voiries communales :

- Reprofilage,
- Recalibrage,
- Construction de mur de soutènement,
- Emploi partiel sur nids de poules ou fissures,
- Renouvellement de couches de roulement...

## Revêtement de chaussée : faire le bon choix

Selon le type de route, la fréquentation, l'altitude ou le budget disponible pour réaliser les travaux, il est parfois compliqué de choisir le bon revêtement pour réparer une voirie communale. Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques des 3 principales techniques de rénovation de route ; elles répondent toutes au même objectif : étancher et redonner de l'adhérence à la chaussée.



Enrobé à Prévencières

### 1 – Enrobé (béton bitumineux)

Il s'emploie pour traiter des fissures et du faïençage sur une chaussée peu déformée. Le support doit être en bon état et rigide (une fois mis en œuvre si le sol bouge, l'enrobé peut « casser »).

Durée de vie moyenne 15 à 20 ans

Avantages	Inconvénients	Coût moyen : 8,4 à 10€ HT / m <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennité</li> <li>- Adapté pour un trafic lourd (véhicules à charge importante comme des camions ou tracteurs)</li> <li>- Facilité de mise en œuvre</li> <li>- Revêtement silencieux</li> <li>- Absence de rejet de gravillons</li> <li>- Remise en circulation rapide</li> <li>- Adapté aux usages piétons / cœur de ville ou village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût</li> <li>- Difficile à réparer lorsque l'enrobé est en fin de vie</li> </ul>	Durabilité ●●●●● Coût ●●●●● Difficulté de mise en œuvre des travaux ●○○○○

### 2 – Bi-couche

Il s'emploie sur un support déformé pour traiter les ornières et les fissures de « fatigue », la mise en œuvre d'un bi-couche nécessite souvent un reprofilage préalable (grave émulsion ou grave naturelle). Il est beaucoup moins sensible aux déformations de terrain qu'un enrobé.

Durée de vie moyenne 10 à 15 ans

Avantages	Inconvénients	Coût moyen : 1,7 à 2,9€ HT / m <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très étanche</li> <li>- Apporte beaucoup d'adhérence</li> <li>- Coût</li> <li>- Entretien préventif possible pour allonger la durée de vie du revêtement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revêtement bruyant</li> <li>- Rejet de gravillons dans un délai court</li> <li>- Fragile en cas de fortes sollicitations (pente, zone de manœuvre)</li> <li>- Technique très pointue</li> <li>- Fenêtre d'intervention limitée dans l'année (nécessite des conditions atmosphériques très favorables)</li> <li>- Travaux préparatoires importants</li> </ul>	Durabilité ●●●○○ Coût ●●●○○ Difficulté de mise en œuvre des travaux ●●●○○

### 3 – Enrobé à froid

La mise en œuvre d'un enrobé à froid est plus économe en énergie de production donc moins chère qu'un enrobé classique « à chaud ». Ce type de technique ne peut pas s'appliquer partout, la chaussée doit avoir une structure suffisante et être en bon état.

Durée de vie moyenne 10 à 15 ans

Avantages	Inconvénients	Coût moyen : 6 à 8€ HT / m <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennité</li> <li>- Coût</li> <li>- Revêtement silencieux</li> <li>- Facilité de mise en œuvre</li> <li>- Adapté aux usages piétons / cœur de ville ou village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne peut pas être mis en œuvre partout, à analyser au cas par cas</li> <li>- Dureté du support assez longue à venir, il faut laisser un peu de temps au revêtement pour qu'il durcisse</li> </ul>	Durabilité ●●●○○ Coût ●●●○○ Difficulté de mise en œuvre des travaux ●○○○○

Les données présentées ci-dessus restent bien entendu théoriques, chaque chantier a ses particularités rendant parfois le choix technique plus compliqué. N'hésitez pas à prendre contact avec le référent Lozère Ingénierie de votre secteur, qui dans le cadre du programme de voirie communale, saura vous conseiller la meilleure solution.

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

En 2016, dans une conjoncture économique difficile et un paysage territorial en pleine évolution le SDEE est parvenu à maintenir ses investissements en faveur de l'aménagement du territoire lozérien. Le budget du syndicat s'est élevé à 22,4 millions d'euros, dont 55% réservés à l'investissement soit 12,3 millions d'euros.

**DÉPENSES 2016** 22 411 804 €

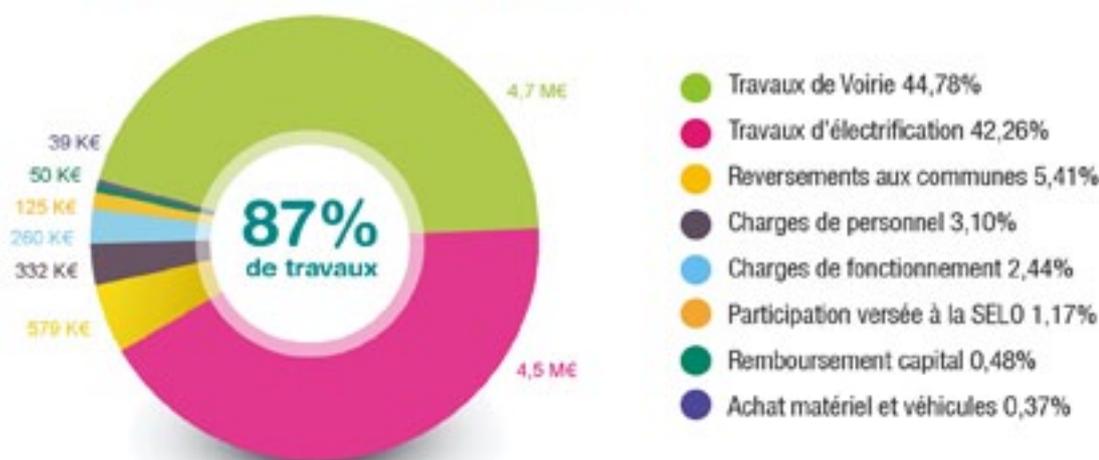


**RECETTES 2016** 24 001 264 €

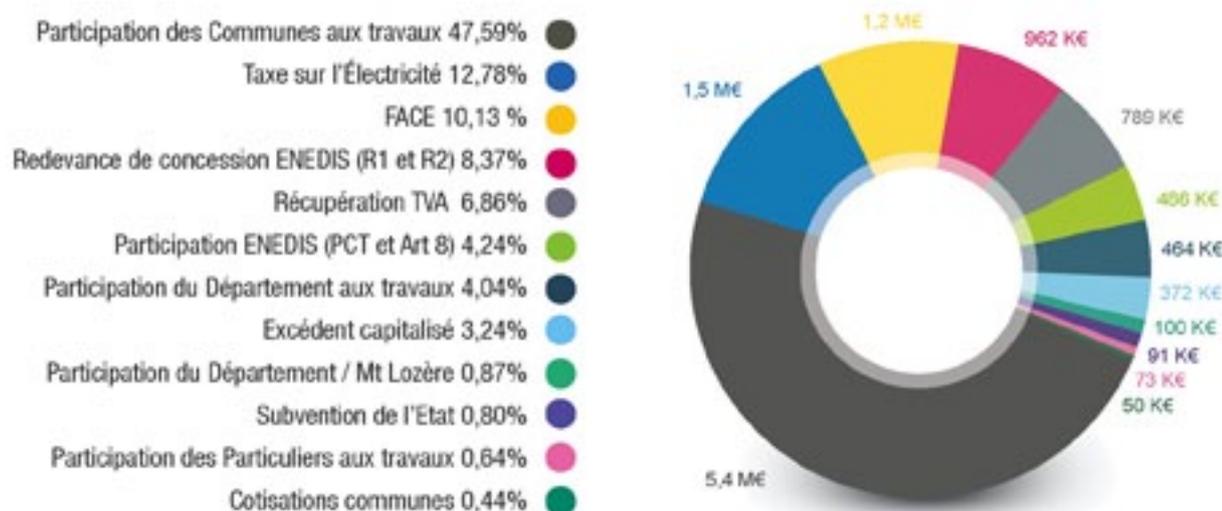


## BUDGET GÉNÉRAL

### LES DÉPENSES RÉELLES DE 2016

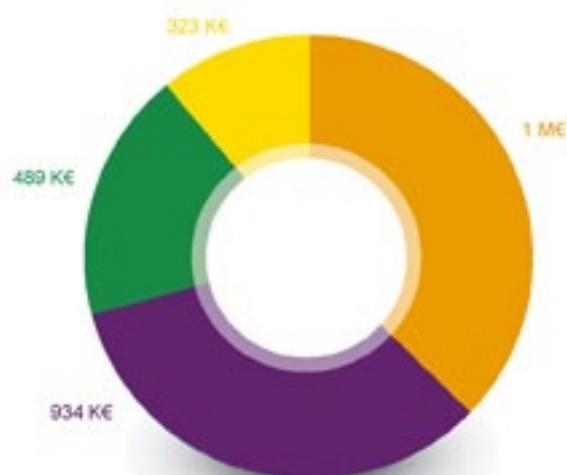


### LES RECETTES RÉELLES DE 2016



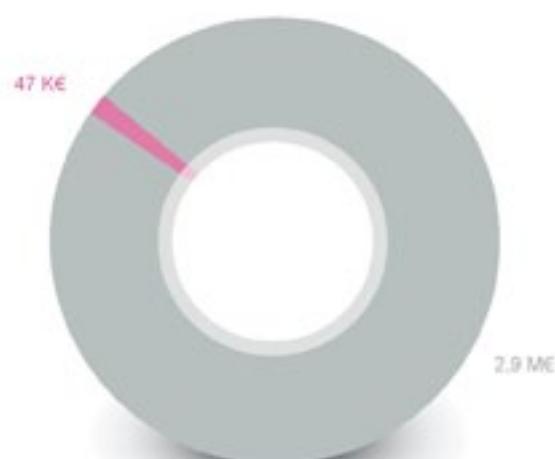
## BUDGET VOIES ET RÉSEAUX ( SPIC\* )

### LES DÉPENSES RÉELLES DE 2016



- Charges de personnel 36,73%
- Achats de fournitures pour travaux 33,82%
- Charges de fonctionnement 17,73%
- Achat matériel et véhicules 11,72%

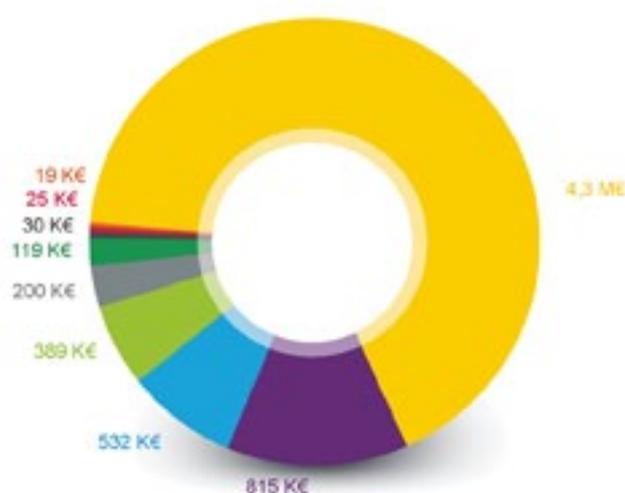
### LES RECETTES RÉELLES DE 2016



- Facturation de travaux 98,42%
- Divers (contrats aidés, remb, maladie, sinistres...) 1,58%

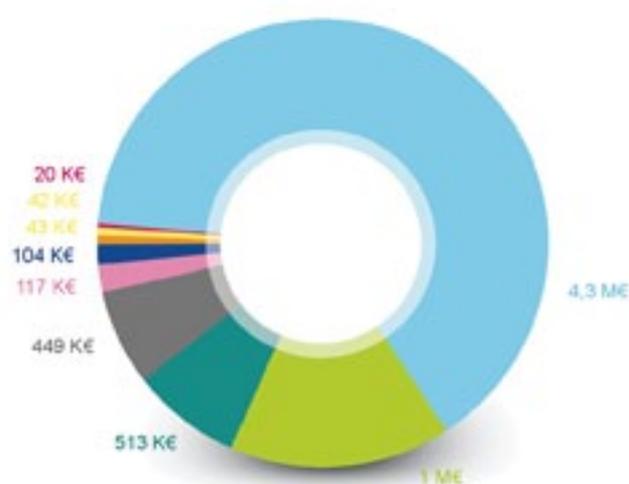
## BUDGET ENVIRONNEMENT ( SPIC\* )

### LES DÉPENSES RÉELLES DE 2016



- Charges de fonctionnement 66,93%
- Charges de personnel 12,65%
- Investissement site de Rédoundel 8,26%
- Achat véhicules et matériel 6,04%
- Prévision d'exploitation 3,10%
- Remboursement capital 1,85%
- Participations versées aux communes 0,47%
- Etudes renouvellement exploitation 0,39%
- Intérêt des emprunts 0,30%

### LES RECETTES RÉELLES DE 2016



- Facturation aux collectivités 64,98%
- Participation Eco-Organismes Collecte Sélective 15,73%
- Excédent capitalisé 7,67%
- Vente de produits 6,73%
- Participation Eco-Organismes Déchèterie 1,75%
- Agence de l'eau 1,56%
- Participation département 0,65%
- Divers 0,64%
- Participation ADEME 0,30%

# Organigramme

Une équipe  
au service des  
collectivités  
de Lozère

☎ 04 66 65 35 01

☎ 04 66 65 77 79

## SERVICES ADMINISTRATIFS

### Direction générale des Services

**DIRECTEUR**  
Jacky Ferrier

☎ 04 66 65 77 77  
☎ 06 80 06 37 50  
✉ direction@sdee48.fr

**CHARGÉE DE MISSION**  
Responsable qualité  
Clio Molines-Chapon

☎ 04 66 49 22 50  
☎ 06 02 07 90 07  
✉ c.molines.chapon@sdee48.fr

**SECRÉTAIRE**  
Assistante qualité

Andrée Vidal  
✉ a.vidal@sdee48.fr

## SERVICES TECHNIQUES

### Electrification

**RESPONSABLE DU SERVICE**

Joël Amblard

☎ 04 66 65 77 74  
☎ 06 80 66 61 41  
✉ j.amblard@sdee48.fr

**TECHNICIENS**

Alain Raynaldy

☎ 04 66 65 77 66  
☎ 06 07 85 96 85  
✉ a.raynaldy@sdee48.fr

Laurent Dalle

☎ 04 66 65 77 75  
☎ 06 82 99 36 34  
✉ l.dalle@sdee48.fr

**SECRÉTAIRE**

Agnès Péchier

☎ 04 66 65 77 64  
☎ 04 66 65 27 92  
✉ electrification@sdee48.fr

### Eclairage public

**RESPONSABLE DU SERVICE**

Sébastien Rol

☎ 04 66 32 34 98  
☎ 06 31 22 53 68  
✉ s.rol@sdee48.fr

**ÉQUIPE TECHNIQUE**

Mickaël Beaufils, André Magne,  
Fabrice Magne, Aurélien Podevigne,  
Denis Roman, Aurélien Romero.

**ATELIER**

Zone d'activités Ste-Catherine,  
48100 Marvejols

☎ 04 66 32 34 98 (de 7h30 à 8h ou répondeur)  
☎ 04 66 32 08 60

## Comptabilité Facturation Marchés Voirie

### RESPONSABLE DU SERVICE

Auréli Mallet

- ☎ 04 66 65 77 61
- ☎ 04 66 49 11 19
- ✉ a.mallet@sdee48.fr

### L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Marie-Claude Foissac

✉ mc.foissac@sdee48.fr

Fatima Miraoui

✉ f.miraoui@sdee48.fr

Anne Romero

✉ a.romero@sdee48.fr

Michèle Viala

✉ m.viala@sdee48.fr

## Eau et assainissement

### RESPONSABLE DU SERVICE

Pascal Solignac

- ☎ 04 66 49 21 30
- ☎ 06 80 67 09 12
- ✉ p.solignac@sdee48.fr

### TECHNICIENS

Fabrice Falcon

- ☎ 06 80 67 09 10
- ✉ f.falcon@sdee48.fr

Pascal Maurin

- ☎ 06 80 66 31 28
- ✉ p.maurin@sdee48.fr

Yvan Martin

- ☎ 06 80 88 50 30
- ✉ y.martin@sdee48.fr

### ÉQUIPE TECHNIQUE

Christophe Beaufils, Yves Boissier, Simon Durand, Guylain Gory, Christophe Meynier, Sébastien Monty, Anthony Rocher, Marc Valette

### INTERVENTION EAU POTABLE

- ☎ Équipe 1 : 06 08 83 47 77
- ☎ Équipe 2 : 06 83 30 35 36
- ☎ Nettoyage réservoirs : 06 72 43 79 93

### INTERVENTION ASSAINISSEMENT

- ☎ Camion hydrocureur : 06 80 67 09 11

### INTERVENTION ÉLECTROMÉCANIQUE

- ☎ Sébastien Monty : 06 78 39 52 42

### ATELIER

Zone artisanale, 10 rue Gutenberg,  
48000 Mende

- ☎ 04 66 49 21 30 (de 7h30 à 8h ou répondeur)
- ☎ 04 66 49 21 31

## Environnement

### RESPONSABLE DU SERVICE

Laurent Llinas

- ☎ 04 66 65 77 72
- ☎ 06 70 03 33 24
- ✉ environnement@sdee48.fr

### ÉCO-AMBASSADEURS TRI SÉLECTIF

Grégory Garrel

- ☎ 04 66 65 77 73
- ☎ 06 47 94 78 38
- ✉ g.garrel@sdee48.fr

David Magne

- ☎ 06 06 37 46 76
- ✉ d.magne@sdee48.fr

### NUMÉRO VERT (appel gratuit) :

- ☎ 0 800 88 12 05
- ✉ contact@teamrecyclage.fr

## Centre de traitement des déchets

### RESPONSABLE DU SITE

Gérard Quintin

- ☎ 06 06 27 30 07
- ✉ g.quintin@sdee48.fr

### ÉQUIPE TECHNIQUE

Didier Boulet, Christophe Dezothez, Santino Fasano, Jean-Luc Ferrier, Lionel Ferrier, Arnaud Maliges, Daniel Planchon, Alain Rome, Jean-Luc Savajols, Emmanuel Valantin, Christian Viala.

### Rédouzel, 48000 Badaroux

- ☎ 04 66 49 90 30
- ☎ 04 66 49 90 31

Depuis 1950, le SDEE de la Lozère  
est au service des collectivités et  
des lozériens participant activement  
au développement durable et à  
l'aménagement du territoire.



12 bd Henri Bourrillon  
48000 Mende  
[www.sdee-lozere.fr](http://www.sdee-lozere.fr)

